



CAVALAIRE

HÔTEL DE VILLE

*Direction des Affaires
Maritimes*

Le Directeur
Christian DEBIEUVRE
christian.debieuvre@cavalaire.fr
☎ 04 94 00 11 50

le 11 juillet 2024,

Certificat d'Affichage

N/Réf. : PL/CD/SG N°202400770

Je soussigné Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire sur Mer, certifie que l'arrêté préfectoral conjoint des recueils des actes administratifs n°247 et n°2024-011 du 4 juillet 2024, approuvant les conditions et modalités d'occupation du domaine maritime aux fins de l'aménagement, l'organisation et la gestion d'une zone de mouillages et d'équipements légers au lieu-dit baie de Cavalaire sur le littoral de la commune de Cavalaire sur Mer, **est intégralement affiché dans le panneau d'affichage situé devant la Mairie, à compter du 12 juillet 2024 et pour une durée de 15 jours.**



Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-Mer,
Conseiller Départemental du Var.

